Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_112-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 9 juillet 2026

L'an 2026, le jeudi 9 juillet à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 3 juillet s'est réuni à Langonnet sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS,, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Claudine CORFDIR, René GRY, Michel LAVOLE, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Claudine CORFDIR à Eric JEAN, Michel LAVOLE à Caroline NENEZ, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*34*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Eric JEAN

2026_112

Tourisme/culture/patrimoine – Pacte de développement culturel 2024-2027 – Convention de reversement d'une subvention à l'association La Grande Boutique pour la résidence artistique de territoire « Déroutes du geste – Terre, mer, ker »

1. Cadre du Pacte de développement culturel 2024-2027

Roi Morvan Communauté s'est engagée sur la période 2024-2027, aux côtés de l'État (DRAC Bretagne) et de la Région Bretagne, dans la mise en œuvre d'un Pacte de développement culturel visant à structurer une politique culturelle ambitieuse, cohérente et accessible à l'ensemble des habitants du territoire.
Suite au diagnostic culturel de territoire mené la première année, quatre axes stratégiques ont été validés par le Conseil communautaire du 12 décembre 2024 :

- Axe 1 – Développer l'ingénierie culturelle communautaire
- Axe 2 – Soutenir les forces vives pour une meilleure structuration de l'activité culturelle
- Axe 3 – Favoriser la participation des habitants à la vie culturelle
- Axe 4 – Mobiliser l'action collective au service des ressources culturelles et patrimoniales

Conformément aux engagements signés, les partenaires institutionnels contribuent au financement des actions retenues annuellement par le Comité de pilotage du Pacte. Les aides peuvent être versées soit directement aux opérateurs, soit à l'intercommunalité qui en assure ensuite le reversement.

2. Financement du projet « Déroutes du geste – Terre, mer, ker »

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_112-DE

Dans le cadre du Pacte de développement culturel, Roi Morvan Communauté dispose de crédits destinés à la mise en œuvre du projet suivant :

- **Résidence artistique de territoire « Déroutes du geste – Terre, mer, ker », portée par l'association La Grande Boutique en 2025 et 2026, à hauteur de 13 000 €.**

La convention annexée au présent bordereau prévoit le reversement de la subvention à l'association, selon les modalités suivantes : 5 000 € à la signature de la convention et 8 000 € après transmission du bilan final de l'action.

3. Intérêt du dispositif de reversement de subvention

Le dispositif de reversement de subvention proposé dans ce cadre permet de :

- Soutenir des projets culturels en cohérence avec les priorités du Pacte ;
- Assurer une redistribution conforme à la destination des fonds obtenus ;
- Garantir une gestion financière claire, rigoureuse et transparente ;
- Distinguer ces aides complémentaires et ponctuelles des subventions annuelles de fonctionnement déjà attribuées par Roi Morvan Communauté.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver la convention de reversement d'une subvention relative au projet artistique de territoire « Déroutes du geste – Terre, mer, ker », telle que jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Président, à signer ladite convention ainsi que tout document et avenant afférent, dans la limite des crédits votés pour le projet.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien MACRENIER